

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : Equipier d'unité autonome de production industrielle

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission (s) et activités visées par la certification professionnelle

L'équipier d'unité autonome de production industrielle assure une production, en respectant strictement les règles liées à l'environnement et à la sécurité. Il est intégré au sein d'une équipe autonome qui répond à des règles de fonctionnement, il doit respecter les exigences de qualité, coûts et délai et productivité.

Les missions ou activités confiées au titulaire portent sur :

- *La préparation d'une production*
- *La réalisation d'une production*

1.2. Environnement de travail

L'équipier d'unité autonome de production industrielle est le plus souvent intégré dans une équipe (ou unité autonome de production, ...) constituée d'opérateurs agissant dans une organisation centrée autour de la réalisation d'activités liées à un mode opératoire (fabrication, production, transformation, assemblage, implantation de composants, conditionnement, contrôle, approvisionnement...).

L'équipier d'unité autonome de production industrielle intervient sur son périmètre à partir d'instructions précises et/ou d'indicateurs (standards, gammes, modes opératoires, ...).

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

L'équipier d'unité autonome de production industrielle agit seul ou au sein d'une équipe, sous l'autorité d'un responsable hiérarchique, dans le cadre de la réglementation et des normes relatives à l'industrie, il est également en capacité d'interagir sur des aspects de productivité, de qualité, de sécurité, de maintenance et de contribuer à faire évoluer son poste de travail et son environnement en proposant des améliorations.

2. REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences et connaissances afférentes au CQPM visé :

Pour cela, il doit être capable de :

<i>Blocs de compétences</i>	<i>Compétences professionnelles</i>	<i>Connaissances associées</i>
BDC La préparation d'une production	1. <i>Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité</i>	<i>Les risques, limites d'intervention et règles de sécurité</i> <i>Identification du matériel</i> <i>Lire et interpréter les documents techniques et de sécurité</i> <i>Les bases de la maintenance</i> <i>La terminologie autour de la maintenance</i>
	2. <i>Maintenir l'organisation et la propreté du poste de travail</i>	
BDC La réalisation d'une production	1. <i>Réaliser une production</i>	<i>Les règles d'utilisation du matériel</i> <i>L'interprétation des résultats des contrôles</i> <i>Les normes qualité liées à la production</i> <i>La communication au sein des équipes</i>
	2. <i>Contrôler une production</i>	
	3. <i>Contribuer à l'amélioration du poste de travail</i>	

3. REFERENTIEL D'EVALUATIONS

3.1. Conditions de réalisation et d'évaluation des compétences professionnelles selon les critères mesurables, observables et les résultats attendus

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>1 Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité</p>	<p>Sur un poste de travail dédié à une activité (fabrication, production, transformation, assemblage, implantation de composants, conditionnement, contrôle, approvisionnement, ...)</p> <p>A partir d'instructions précises (documents de travail, procédures, modes opératoires, standard de fabrication, ...)</p> <p>Les moyens afférents à l'activité sont mis à disposition (Matières d'œuvre, outils, équipements de protection individuelle, ...)</p> <p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les instructions précises sont repérées sur le poste de travail. Les opérations liées à la préparation sont effectuées selon l'ordre et la méthode prescrits dans les instructions.</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Le contrôle visuel est réalisé afin de s'assurer la présence sur le poste des éléments nécessaires à l'activité. Le cas échéant des éléments sont renseignés (check List, TPM,...)</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de matières d'œuvre, composants, sous-ensembles, ... • Défaillance sur outillages, matériels, moyens manutention, ... • Dysfonctionnements sur les dispositifs de sécurité, ... <p>L'échange et le recueil de consignes est réalisé dans le cadre des changements d'équipes ou selon l'organisation de l'entreprise (oral/écrit/numérique/...).</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements de protection individuelle appropriés aux situations • Equipements de protections selon les zones identifiées • Tri stockage des déchets • Respect des normes en vigueur 	<p>L'ensemble des éléments nécessaires à l'activité sont identifiés et vérifiés selon les instructions, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matières d'œuvre, composants, sous-ensembles, • Paramètres de fonctionnement, • Dispositifs de sécurité, • Moyens de production, outils, ... <p>Les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'activité sont communiquées et exploitables (points d'alertes, traçabilité, problèmes rencontrés,).</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>2 Maintenir l'organisation et la propreté du poste de travail</p>	<p>A partir des activités quotidiennes, conformément aux instructions et avec les moyens mis à disposition. Les équipements de protection individuelle sont mis à disposition. La zone de travail est définie</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les vérifications des matériels et les opérations d'auto-maintenance sont effectuées selon les instructions établies (fréquences, aspects qualitatifs et/ou quantitatifs).</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens mis en œuvre sont adaptés et en relation avec les opérations à réaliser, par exemple : matériel, outillage, ...</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les instructions.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiés et les consignes de sécurité sont appliquées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements de protection individuelle appropriés aux situations • Equipements de protections selon les zones identifiées • Tri stockage des déchets 	<p>Le poste de travail est maintenu dans un état d'ordre et de propreté, conformément aux instructions</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>3 Réaliser une production</p>	<p>Dans le cadre des activités habituelles.</p> <p>A partir d'instructions précises (ordre de travail, documents de travail, procédures, modes opératoires, standard de fabrication, ...)</p> <p>Les moyens afférents à l'activité sont mis à disposition (outils, équipements de protection individuelle, ...)</p> <p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les opérations sont effectuées selon l'ordre et la méthode prescrits (standards, gammes, modes opératoires).</p>	<p>Les opérations réalisées sont conformes à l'ordre de fabrication.</p>
		<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens mis en œuvre sont adaptés et en relation avec les opérations à réaliser, par exemple : matériels, outillages, ...</p>	<p>Les objectifs en termes de quantité, qualité, coût et délai sont respectés.</p>
		<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mises en place.</p>	
		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiés et les consignes de sécurité sont appliquées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements de protection individuelle appropriés aux situations • Equipements de protection selon les zones identifiées • Tri stockage des déchets • Respect des normes en vigueur 	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>4 Contrôler une production</p>	<p>Dans le cadre de l'activité, les actions de contrôles sont réalisées visuellement ou avec les moyens mis à disposition et selon la procédure de fabrication.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les phases de contrôles et les fréquences sont respectées. Les résultats sont comparés aux valeurs ou données de référence.</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les outils, équipements, moyens de contrôle mis à disposition sont identifiés et utilisés de façon adéquate pour effectuer les opérations de contrôle nécessaires. (Contrôle visuel, tiré poussé, système anti-erreur...) Le cas échéant le système d'alerte est activé.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Toute problématique ou anomalie relative au contrôle est constatée et signalée auprès de l'interlocuteur approprié avec le vocabulaire adapté (animateur d'équipe, responsable hiérarchique, fonction support...)</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiés et les consignes de sécurité sont appliquées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements de protection individuelle appropriés aux situations • Equipements de protection selon les zones identifiées • Tri stockage des déchets 	<p>Les non-conformités sont repérées ou isolées et traitées selon les procédures.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>5 Contribuer à l'amélioration du poste de travail</p>	<p>A partir des activités quotidiennes, sur la base des règles et/ ou procédures de transmission de l'information existantes.</p> <p>A partir d'une situation de travail rencontrée, avec les moyens mis à disposition.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les propositions d'amélioration sont communiquées selon les règles et usages en place au sein de l'entreprise ou dans le cadre de réunions et/ou de travaux en équipe.</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens disponibles sont mobilisés selon les procédures ou usages au sein de l'entreprise, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanges d'informations (oral/écrit), d'expérience et de savoir-faire avec les autres équipiers • Boite à idées • Tableau visuel • Groupe d'échange, cercle, chantier... <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> L'interlocuteur concerné (animateur, team leader, pilote, ...) est tenu informé des propositions d'améliorations avec le vocabulaire adapté.</p> <p>Les procédures ou les règles liées aux remontées d'informations sont respectées.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les propositions sont en cohérence avec les règles de sécurité et d'environnement liées à l'activité.</p>	<p>La proposition formulée permet de contribuer à l'amélioration d'au moins un indicateur concernant la qualité, la sécurité, la productivité.</p> <p>Les axes d'amélioration afférents à l'activité sont proposés et exploitables dans le périmètre de responsabilité.</p>

3.2. MODALITES D'EVALUATION

3.2.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre de certification.
- L'UIMM territoriale centre de certification et l'entreprise ou à défaut le candidat (Salariés ; VAE ; Demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de certification, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées.

3.2.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des compétences professionnelles

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel de certification, ceux-ci sont complétés par l'avis de l'entreprise d'accueil du candidat à la certification professionnelle (hors dispositif VAE).

<p style="text-align: center;">COMMISSION D'EVALUATION</p> <p>La commission d'évaluation est composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle sélectionnée.</p>	<p style="text-align: center;">ENTREPRISE</p> <p style="text-align: center;">(hors VAE)</p>
<p>Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p style="text-align: center;">ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.</p>	<p style="text-align: center;">AVIS DE L'ENTREPRISE.</p> <p>L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.</p>

<p>L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. <p>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.</p> <p>Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.</p> <p>La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p>	<p>(hors VAE)</p>
---	-------------------

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats¹ par le jury paritaire de délibération sous le contrôle du groupe technique paritaire « Certifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les compétences professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération.

¹ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.